
États financiers de Fondation de l'Hôpital Montfort

31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la
Fondation de l'Hôpital Montfort

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de l'Hôpital Montfort (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'état de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 7 juin 2022

Fondation de l'Hôpital Montfort

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2022

	Fonds affectés					2022 Total \$	2021 Total \$
	Fonds d'administration \$	Gestion du stationnement \$	Appui à l'Hôpital Montfort \$	Campagne de financement \$	Dons désignés \$		
Produits							
Dons	481 743	—	—	2 684 272	178 639	3 344 654	3 952 258
Collectes de fonds	315 306	—	—	209 225	—	524 531	290 378
Stationnement	—	2 608 145	—	—	—	2 608 145	1 835 536
Autres contributions	—	—	56 439	—	—	56 439	104 862
Initiatives commerciales	64 475	—	—	—	—	64 475	21 418
Intérêts	25 341	123 369	—	4 278	30	153 018	253 956
	886 865	2 731 514	56 439	2 897 775	178 669	6 751 262	6 458 408
Charges							
Salaires, avantages sociaux et contractuels	255 066	—	—	525 761	—	780 827	588 225
Collectes de fonds	121 575	—	—	—	—	121 575	106 704
Frais d'exploitation	131 378	902 448	230 322	164 376	—	1 428 524	895 694
Intérêts sur la dette à long terme	—	—	—	—	—	—	19 180
Amortissement des immobilisations	—	60 761	27 138	—	—	87 899	87 866
Amortissement de l'actif incorporel	—	547 252	—	—	—	547 252	547 253
	508 019	1 510 461	257 460	690 137	—	2 966 077	2 244 922
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les dons et autres éléments	378 846	1 221 053	(201 021)	2 207 638	178 669	3 785 185	4 213 486
Dons à l'Hôpital Montfort	(3 000)	—	(50 534)	(9 646 004)	(47 265)	(9 746 803)	(2 677 466)
Dons à l'Institut du savoir Montfort	(55 000)	(890 000)	—	—	(100 000)	(1 045 000)	(210 982)
Perte réalisée sur disposition d'immobilisations	—	(4 980)	—	—	—	(4 980)	—
Gains (pertes) non réalisés sur les placements	1 222	(227 490)	—	83	(64 387)	(290 572)	84 463
Gain sur le swap de taux d'intérêt	—	—	—	—	—	—	15 014
	(56 778)	(1 122 470)	(50 534)	(9 645 921)	(211 652)	(11 087 355)	(2 788 971)
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	322 068	98 583	(251 555)	(7 438 283)	(32 983)	(7 302 170)	1 424 515

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital Montfort
État de l'évolution des soldes de fonds
 Exercice terminé le 31 mars 2022

Notes	Fonds d'administration	Fonds affectés					2022 Total	2021 Total
		Gestion du stationnement	Réserve pour infrastructure	Appui à l'Hôpital Montfort	Campagne de financement	Dons désignés		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Soldes de fonds au début (Insuffisance) excédent des produits sur les charges	1 037 060	4 488 626	5 018 418	—	4 561 862	1 960 243	17 066 209	15 641 694
Virements interfonds	322 068	98 583	—	(251 555)	(7 438 283)	(32 983)	(7 302 170)	1 424 515
10	93 827	(433 228)	82 173	251 555	9 573	(3 900)	—	—
Soldes de fonds à la fin	1 452 955	4 153 981	5 100 591	—	(2 866 848)	1 923 360	9 764 039	17 066 209

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital Montfort

État de la situation financière

Exercice terminé le 31 mars 2022

Notes	Fonds d'administration \$	Fonds affectés					2022 Total \$	2021 Total \$
		Gestion du stationnement \$	Réserve pour infrastructure \$	Appui à l'Hôpital Montfort \$	Campagne de financement \$	Dons désignés \$		
Actif								
À court terme								
	2 181 361	1 257 994	—	—	899 244	1 757 503	6 096 102	3 283 122
3	23 255	223 423	—	—	1 498 127	27 660	1 772 465	1 424 446
	10 436	42 736	—	—	2 500	23 127	78 799	48 328
4	5 944	433 897	—	—	—	—	439 841	1 183 623
	(689 256)	(3 225 295)	5 100 591	(97 364)	(1 104 507)	15 831	—	—
	1 531 740	(1 267 245)	5 100 591	(97 364)	1 295 364	1 824 121	8 387 207	5 939 519
4	—	2 970 896	—	—	—	—	2 970 896	7 798 470
5	35 723	—	—	—	—	—	35 723	38 233
6	—	2 052 197	—	—	—	—	2 052 197	2 599 449
7	1	440 547	—	97 364	—	—	537 912	630 791
8	—	—	—	—	80 000	100 000	180 000	270 000
	35 724	5 463 640	—	97 364	80 000	100 000	5 776 728	11 336 943
	1 567 464	4 196 395	5 100 591	—	1 375 364	1 924 121	14 163 935	17 276 462
Passif								
À court terme								
9	114 509	42 414	—	—	4 242 212	761	4 399 896	210 253
Engagements contractuels								
13								
Soldes de fonds								
	1 452 955	—	—	—	—	—	1 452 955	1 037 060
	—	4 153 981	5 100 591	—	(2 866 848)	1 923 360	8 311 084	16 029 149
	1 452 955	4 153 981	5 100 591	—	(2 866 848)	1 923 360	9 764 039	17 066 209
	1 567 464	4 196 395	5 100 591	—	1 375 364	1 924 121	14 163 935	17 276 462

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil



, administrateur



, administrateur

Fondation de l'Hôpital Montfort

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(7 302 170)	1 424 515
Ajustements pour :		
Amortissement de l'actif incorporel	547 252	547 253
Amortissement des immobilisations	87 899	87 866
Variations des gains et pertes non réalisés sur les placements	290 572	(84 463)
Perte sur disposition d'immobilisation	4 980	—
Gain sur le swap de taux d'intérêt	—	(15 014)
	(6 371 467)	1 960 157
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(348 019)	(594 006)
Frais payés d'avance	(30 471)	(24 021)
Créditeurs et frais courus	4 189 643	(243 420)
	(2 560 314)	1 098 710
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(283 405)	(1 588 697)
Dispositions de placements	5 564 189	1 243 840
Variation nette de la valeur de rachat des polices d'assurance-vie	2 510	44 741
Acquisition d'immobilisations	—	(10 372)
Promesses de dons à recevoir	90 000	110 000
	5 373 294	(200 488)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	—	(874 796)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 812 980	23 426
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 283 122	3 259 696
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	6 096 102	3 283 122

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statut et nature des activités

La Fondation de l'Hôpital Montfort (la « Fondation ») a été constituée le 25 mars 1986 comme organisme de bienfaisance afin d'encourager et de soutenir financièrement l'Hôpital Montfort et l'Institut du savoir Montfort en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Elle est exempte d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

La Fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) selon la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

Comptabilité par fonds

Pour assurer le respect des limites et des restrictions placées sur l'utilisation des ressources disponibles, les comptes de la Fondation sont classés en fonds aux fins d'établissement de rapports, conformément aux activités ou aux objectifs précisés par les donateurs ou selon les directives du conseil d'administration. Aux fins d'établissement de rapports financiers, les soldes de fonds ont été classés entre les fonds suivants :

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration comprend les dons sans objets spécifiques, les collectes de fonds générales ainsi que les transactions quotidiennes de la Fondation. Au cours de l'exercice, la Fondation transfère une partie des dons du Fonds d'administration aux Fonds affectés.

Fonds affectés

Le Fonds de gestion du stationnement comprend les fonds excédentaires provenant des opérations au bénéfice de l'Hôpital. Une entente a été signée avec l'Hôpital Montfort qui spécifie que les soldes de fonds doivent être conservés par la Fondation jusqu'à l'échéance de l'entente, échéant en 2025. Une partie des soldes de fonds est réservée pour subvenir aux besoins en infrastructure (réserve pour infrastructure); à l'échéance de l'entente, ce montant sera transféré à l'Hôpital Montfort. La balance du Fonds de gestion du stationnement sera conservée par la Fondation qui pourra l'utiliser dans le cadre de sa mission.

Le Fonds d'appui à l'Hôpital Montfort comprend des dépenses encourues pour appuyer l'Hôpital dans la réalisation de ses objectifs.

Le Fonds de campagne de financement comprend les activités liées aux campagnes de financement majeure pour des projets spécifiques.

Le Fonds de dons désignés comprend les dons dont l'utilisation est réservée par le donateur à des fins particulières autres que les campagnes de financement majeures.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

2. Méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Constatation des produits

La Fondation emploie la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour la comptabilisation des apports. Les dons restreints par les donateurs sont constatés à titre de produits du Fonds à objets spécifiques lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Tous les dons non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports soumis à des restrictions qui n'ont pas de fonds séparés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsque les dépenses correspondantes sont encourues.

Les produits de collecte de fonds sont constatés dans l'exercice au cours duquel la collecte a lieu, que la somme est établie ou peut être déterminée et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de stationnement sont constatés lorsque le service est rendu, que le prix est établi ou peut être déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont constatés dans leurs fonds respectifs lorsqu'ils deviennent exigibles.

Apports de services

Les bénévoles aident la Fondation en contribuant plusieurs heures à la mise en œuvre de ses projets. Étant donné la difficulté d'évaluer le nombre d'heures et la juste valeur des apports de services, ces derniers ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Promesses de dons

Une promesse de don pour les montants à recevoir dans le prochain exercice est comptabilisée à titre d'actif lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Instruments financiers

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1^{er} janvier 2021, la Fondation a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du Manuel (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (ci-après appelés « modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés »).

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation lors de l'opération. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

La Fondation a appliqué les modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés conformément aux dispositions transitoires du chapitre 3856. Les amendements doivent être appliqués de façon rétrospective. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés existent à la date de première application, le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1er avril 2020. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de la Fondation, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés n'existent pas à la date de première application de ces modifications, une mesure d'allègement a été prévue pour éliminer l'obligation de retraiter les instruments financiers issus d'une opération entre apparentés à la date d'ouverture de la première période présentée à titre de comparatif.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers de la Fondation ou sur les informations à fournir.

Évaluation des instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et du swap du taux d'intérêt, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements et de l'encaisse.

Polices d'assurance-vie

Les polices d'assurance-vie sont comptabilisées à titre de produits lorsque la Fondation devient le bénéficiaire. La juste valeur des polices d'assurance-vie correspond approximativement à leur valeur de rachat.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

2. Méthodes comptables (suite)

Coûts de transaction

La Fondation comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en ajustement de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. L'amortissement de la licence d'utilisation du stationnement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de 20 ans.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Équipement	3 ans et 10 ans
Équipement lié au stationnement	3 ans à 15 ans
Ameublement et équipement	10 ans et 15 ans

Réduction de valeur des immobilisations

La Fondation comptabilise en charges une perte de valeur dans l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

3. Débiteurs

	Fonds affectés				2022	2021
	Fonds d'administration	Gestion du stationnement	Campagne de financement	Dons désignés		
Notes	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Hôpital Montfort, sans intérêt	11 465	65 452	1 139	—	78 056	121 969
Santé Montfort, sans intérêt	—	24 590	—	—	24 590	8 140
Institut du savoir Montfort, sans intérêt	525	877	—	—	1 402	3 247
Taxes à la consommation	3 494	34 390	2 987	2 660	43 531	29 246
Stationnement	—	98 114	—	—	98 114	94 227
Promesses de dons	8	—	1 494 001	25 000	1 519 001	1 110 710
Collecte de fonds	7 771	—	—	—	7 771	6 542
Autres contributions	—	—	—	—	—	50 365
	23 255	223 423	1 498 127	27 660	1 772 465	1 424 446

4. Placements

	Juste valeur	2022 Valeur comptable	Juste valeur	2021 Valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
Institutions financières				
Dépôt à terme à un taux de 1,20 % échéant en novembre 2022	410 000	410 000	717 798	707 399
Obligation à un taux de 4,93 % échéant en juillet 2025	317 096	343 782	2 681 095	2 688 333
Actions canadiennes	5 944	5 861	226 105	218 376
Actions américaines et internationales	—	—	469 081	414 761
Fédéral, provincial et municipal				
Obligations à taux variant de 2,00 % à 3,90 % échéant entre septembre 2023 et juin 2030	2 653 800	2 758 466	4 836 275	4 742 119
Intérêt courus	23 897	23 897	51 739	51 739
	3 410 737	3 542 006	8 982 093	8 822 727
	439 841	439 758	1 183 623	1 108 625
Placements réalisables au cours du prochain exercice	2 970 896	3 102 248	7 798 470	7 714 102

5. Polices d'assurance-vie

Le montant de 35 723 \$ (2021 – 38 233 \$) représente la valeur de rachat des polices d'assurance-vie dont la Fondation est bénéficiaire. La valeur réalisable au moment du décès des donateurs totalise 310 000 \$ (2021 – 310 000 \$).

6. Actif incorporel

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur nette	2021 Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Licence d'utilisation du stationnement	10 945 055	8 892 858	2 052 197	2 599 449

7. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2022 Valeur nette \$	2021 Valeur nette \$
Fonds d'administration Équipement	7 573	7 572	1	1
Fonds Gestion du stationnement Équipement lié au stationnement	751 989	311 442	440 547	506 289
Appui à l'Hôpital Montfort Ameublement et équipement	336 445	239 081	97 364	124 501
	1 096 007	558 095	537 912	630 791

8. Promesses de dons à recevoir

Les promesses de dons à recevoir sont composées de donateurs avec lesquels la Fondation a un engagement. Les promesses de dons sont sans intérêts. Les versements à recevoir au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

Notes	Campagne de financement \$	Dons désignés \$	Total \$
2022-2023	1 494 001	25 000	1 519 001
2023-2024	65 000	25 000	90 000
2024-2025	5 000	25 000	30 000
2025-2026	5 000	25 000	30 000
2026-2027 et suivantes	5 000	25 000	30 000
	1 574 001	125 000	1 699 001
Tranche à court terme	3 1 494 001	25 000	1 519 001
	80 000	100 000	180 000

Au 31 mars 2022, la Fondation a des promesses de dons confirmées non inscrites à l'état de la situation financière totalisant :

	Campagne de financement \$
2022-2023	89 278
2023-2024	1 179 400
2024-2025	1 113 669
2025-2026	332 128
2026-2027 et suivantes	63 828
	2 778 303

La Fondation est en campagne de financement pour le projet du Carrefour santé d'Orléans. L'objectif de la campagne est de prélever une somme de 12M \$, représentant la part locale du coût pour le projet. La campagne a prélevé un total de versements et de promesses de dons pour une valeur cumulative de 8,6M \$ (2,9M \$ en 2021) en date du 31 mars 2022.

9. Crédoiteurs et frais courus

	Fonds affectés					2021
	Fonds d'administration	Gestion du stationnement	Campagne de financement	Dons désignés	2022	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Hôpital Montfort, sans intérêt	73 185	12 305	4 200 000	—	4 285 490	78 607
Institut du savoir Montfort, sans intérêt	—	—	—	—	—	37 617
Frais courus	37 458	7 969	—	—	45 427	50 981
Fournisseurs	3 866	22 140	2 712	761	29 479	38 348
Revenu reporté	—	—	39 500	—	39 500	4 700
	114 509	42 414	4 242 212	761	4 399 896	210 253

10. Virement interfonds

	Fonds affectés					
	Fonds d'administration	Gestion du stationnement	Réserve pour infrastructure	Appui à l'Hôpital Montfort	Campagne de financement	Dons désignés
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Notes						
A	(10 073)	—	—	—	10 073	—
B	—	(251 555)	—	251 555	—	—
C	—	41 195	(41 195)	—	—	—
D	3 900	—	—	—	—	(3 900)
E	100 000	(100 000)	—	—	—	—
F	—	(123 368)	123 368	—	—	—
G	—	500	—	—	(500)	—
	93 827	(433 228)	82 173	251 555	9 573	(3 900)

- A. Un montant de 10 073 \$ (7 500 \$ en 2021) a été transféré du Fonds d'administration au Fonds de campagne de financement pour la présentation de dons désignés reçus.
- B. Un montant de 251 555 \$ (106 732 \$ en 2021) a été transféré du Fonds de gestion du stationnement au Fonds d'appui à l'Hôpital Montfort pour financer les dépenses encourues au nom de l'Hôpital Montfort au cours de l'exercice.
- C. Un montant de 41 195 \$ (42 144 \$ en 2021) a été transféré du Fonds de réserve pour infrastructures au Fonds de gestion du stationnement pour financer les dépenses de réfection encourues au cours de l'année.
- D. Un montant de 3 900 \$ (2 250 \$ en 2021) a été transféré du Fonds de dons désignées au Fonds de d'administration pour financer la gestion effectuée par le personnel de la Fondation.
- E. Un montant de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2021) a été transféré du Fonds de gestion du stationnement au Fonds d'administration pour financer la gestion du stationnement effectuée par le personnel de la Fondation.
- F. Un montant de 123 368 \$ (143 155 \$ en 2021) tiré des intérêts sur placements a été transféré du Fonds de gestion du stationnement au Fonds de réserve pour infrastructures.
- G. Un montant de 500 \$ (12 065 \$ en 2021) a été transféré du Fonds campagne de financement vers le Fonds de gestion du stationnement pour remboursement d'un engagement.

11. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Fondation fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Fondation est exposée à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) *Risque de change*

Le risque de change est le risque associé à l'incertitude liée aux fluctuations des devises. La Fondation est exposée à ce risque à l'égard des placements en actions américaines et internationales.

b) *Risque de prix*

Le risque de prix est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des équités. La Fondation est exposée à ce risque à l'égard de ses placements en actions.

c) *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. La Fondation n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client particulier ou d'une quelconque contrepartie.

12. Opérations entre apparentés

Stationnement

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues avec cet apparenté au cours de l'exercice :

	2022	2021
	\$	\$
Produits reçus de Santé Montfort	82 710	21 230
Recouvrement des frais d'exploitation liés au stationnement reçus de Santé Montfort	105 821	99 642
Total ^(a)	188 531	120 872

(a) Les opérations entre apparentés présentées dans les états financiers de Santé Montfort sont de 179 016 \$ (118 341 \$ en 2021) représentant un écart de 9 514 \$ (2 431 \$ en 2021) qui s'explique par le traitement des taxes à la consommation sur les produits reçus de Santé Montfort qui diffère entre les deux entités.

Dons

La Fondation a fait des dons totalisant 100 799 \$ (177 466 \$ en 2021) pour les opérations courantes et 9 646 004 \$ (2 500 000 \$ en 2021) pour le Carrefour santé d'Orléans à l'Hôpital Montfort au cours de l'exercice ainsi que des dons totalisant 1 045 000 \$ (210 982 \$ en 2021) à l'Institut du savoir Montfort.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

12. Opérations entre apparentés (suite)

Salaires et avantages sociaux

Le salaire des employés de la Fondation sont payés par le biais du système de paie de l'Hôpital. La Fondation rembourse les sommes périodiquement à l'Hôpital. La Fondation participe au Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOP), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Tous les employés à temps complet doivent obligatoirement adhérer au HOOP. Ce régime est aussi offert sur une base volontaire aux employés occasionnels et à temps partiel. Le coût des contributions au régime de retraite imputé aux charges de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, s'élève à 58 273 \$ (47 654 \$ en 2021). Selon les états financiers audités les plus récents au 31 décembre 2021, le régime de retraite RPHO est en situation de surplus.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Fondation offre également à ses employés des soins de santé, des soins dentaires et des assurances vie et continue de leur offrir ces avantages après leur départ à la retraite. L'obligation liée à ces avantages est basée sur l'évaluation actuarielle datée au 31 mars 2022 (l'obligation liée aux avantages de 2021 est basée sur l'évaluation actuarielle effectuée au 31 mars 2019 et extrapolée pour l'année terminée le 31 mars 2021). Les informations relatives à ces avantages se présentent comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Situation du régime		
Obligation au titre des prestations constituées au début	27 100	24 500
Coût des services courants	2 600	2 800
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	700	600
Paiements des prestations	(800)	(800)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	29 600	27 100

Le passif au titre de prestations constituées est inclus dans la rubrique des créditeurs et frais courus au bilan.

13. Engagements contractuels

En 2020, la Fondation s'est engagée à verser, en vertu d'une entente avec l'Université d'Ottawa et l'Institut du Savoir Montfort, un montant total de 500 000 \$ pour la Chaire de recherche en médecine familiale sur une période de dix ans, débutant en janvier 2021. La fondation s'est également engagée à verser la portion reçue de l'Université d'Ottawa (1 000 000 \$) qui est maintenue dans les dons désignés.

Durant l'année, un montant de 150 000 \$ (37 500 \$ en 2021) a été remis à l'Institut du savoir Montfort pour la Chaire de recherche, ce qui laisse les montants suivants à payer par la Fondation :

	Chaire de recherche	Contribution de l'université d'Ottawa	Total
	\$	\$	\$
Les versements pour les prochains exercices sont les suivants :			
2022-2023	50 000	100 000	150 000
2023-2024	50 000	100 000	150 000
2024-2025	50 000	100 000	150 000
2025-2026	50 000	100 000	150 000
2026-2027 et suivantes	237 500	475 000	712 500
	437 500	875 000	1 312 500
Versé en 2020-2021	12 500	25 000	37 500
Versé en 2021-2022	50 000	100 000	150 000
Total	500 000	1 000 000	1 500 000

14. Événement postérieur à la date du bilan

Au 31 mars 2022, la Fondation était en processus de négociation pour une marge de crédit auprès d'une grande institution financière, qui a été finalisée le 14 avril 2022, au montant de 2 500 000 \$.